



## PROCES VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DES HAUTS-DE-FRANCE BASKETBALL

qui s'est tenu le mardi 11 décembre 2018 à Phalempin à 18h

- Présents : Mme NONNON M.  
MM. DENEUX J. - DERUWEZ O. - DEVOS C. - LEPRETRE G. - LY SIN CHENG JM. -  
MERLIOT P. - TARTARE J.M. - VANHAMME B.
- Excusés : M. D'HALLUIN O.
- Invités : MM. BARERE H. - DORMIEU M. - FRYDRYSZAK F. - NYS P. – RODRIGUEZ C.  
WEBER M.- COESTIER E. - HEMBERT S.- MOLLET D - VERKINDT B.

### ***PRESIDENCE – P. MERLIOT***

Paul MERLIOT accueille Corentin RODRIGUEZ, salarié de la FFBB, qui est développeur 3x3 et Club 3.0 dans le Grand Est et dans les Hauts-de-France. Il accueille également Martin WEBER qui est stagiaire à la Ligue jusqu'au 30 juin 2019 et qui sera chargé de communication, Monsieur Hervé BARERE, Président du club de Pontpoint (CD60) et Monsieur David PEZ, Président du COB Calais (CD62).

Il accueille les élus et revient ensuite sur l'activité de la présidence depuis le bureau directeur du 12 novembre 2018 :

Il a participé à une réunion de l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports). Cette réunion était consacrée à la professionnalisation de l'arbitrage. Il a ensuite participé au Bureau de la LNB.

- Le 14/11 Il a participé au Comité Directeur de la LNB.
- Le 21/11 Il a assisté à Charleville à la rencontre de l'Equipe de France féminine contre la Slovénie.
- Le 23/11 Il a participé à une réunion au siège de la FFBB au sujet du dossier des photocopieurs. La société S2O n'a pas proposé de solution acceptable à l'issue de la réunion.
- Le 24 et 25/11 En compagnie de Bertrand VANHAMME, Michel DORMIEU, Olivier D'HALLUIN et Olivier DERUWEZ, il a participé au séminaire des dirigeants à Troyes. Un travail par thèmes a été réalisé avec également des interventions autour de FFBB2024, du Club 3.0, de la future plateforme digitale 3x3, la féminisation, la monoparentalité, ..... Les dirigeants français ont émis le souhait d'une simplification des procédures.
- Le 29/11 Il a participé à une réunion 3X3 avec Sophie HEMBERT et quelques clubs qui souhaitent organiser un Open Start ou un Open Plus.
- Le 30/11 Il a reçu Ingrid ZIELINSKI, conseillère en formation continue pour une réunion au sujet de la formation professionnelle et de l'IRFBB. Elle aura un contrat à temps partiel de deux jours par mois pendant six mois.
- Le 1/12 Il a remis la médaille d'Or de la FFBB à Dominique BILOT avant la rencontre Trith / Sceaux en NF1.

- Le 6/12 Il a assisté à une réunion au Conseil Régional consacrée au JO 2024.

Paul MERLIOT revient ensuite sur les décisions qui ont été prises lors du dernier Comité Directeur fédéral :

- U18 Elite : maintien du nombre d'équipe actuel pour la saison à venir.
- U15 Elite : passage probable à 60 équipes au lieu de 48 équipes actuellement.
- ERO (Equipe Régionale des Officiels) : des problèmes ont été relevés au niveau du fonctionnement de ces ERO → Mathieu HOSSELET va provoquer une réunion afin de mettre les choses à plat.
- La FFBB souhaite que les Comité de Coordination Régionaux soient dissouts car les fusions sont maintenant actées. Une AGE sera convoquée le 8 janvier 2019 afin de dissoudre le CCR Hauts-de-France.
- Charte des officiels : une version 2 est à l'étude afin de pallier les problèmes engendrés par la charte actuelle.
- Offres de licences : Paul MERLIOT présente un projet de simplification des offres de licence. Il existera une licence « de base » sur laquelle on pourra prendre des extensions (joueur, basket santé, loisir, etc.).
- La plateforme digitale 3x3 sera disponible mi-janvier 2019.
- Plan de Développement Territorial : le PDT doit être transmis à la FFBB au plus tard le 31 décembre 2018. Il faut y inclure les projets dans le cadre du plan Infra et le 3X3
- OTM HN des clubs Pro (Jeep Elite et ProB) : les clubs professionnels se plaignent du coût élevé des OTM. La FFBB a décidé de proposer une formation accélérée sur une période de 6 mois aux OTM fédéraux des équipes de Jeep Elite et de ProB. A l'issue de ces formations, ces OTM pourront occuper les postes d'aide marqueur et de chronométreur sur ces niveaux.
- Challenge Benjamin(e)s : la finale se déroulera sur 2 jours (une journée à l'INSEP et une journée à Bercy)
- Confirmation du port du voile interdit à tous les niveaux de compétition sur tout le territoire.
- La Ligue HDF sera ligue test pour l'organisation de matchs 3X3 à la suite des rencontres 5X5 de jeunes pour les joueurs qui n'ont pas beaucoup joué en 5x5. Elle sera aussi ligue test pour l'organisation des championnats en semaine.

Paul MERLIOT rappelle que 3 débats sont proposés à l'ordre du jour :

- L'évolution des championnats régionaux féminins
- Le fonctionnement et les missions de la commission 3x3
- Le Camp Arbitre

### **SECRETAIRE GENERAL – O. DERUWEZ**

#### **CARNET NOIR**

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Jean-Claude LAURENT, papa d'un pensionnaire du Pôle Espoirs de Wattignies.

***Les élus adressent leurs sincères condoléances sa famille et à ses amis.***

#### **CARNET ROSE**

Nous avons appris la naissance de Kinane, petit-fils de Martine NONNON.

***Les élus adressent leurs félicitations à ses parents et grands parents***

Olivier DERUWEZ fait part d'une précision par rapport à une mention notée au PV du Bureau Directeur du 12 novembre 2018. Il y est noté que suite à la démission de Sébastien DEHU, « une élection partielle aura lieu lors de l'AG de la Ligue HDF qui se tiendra le 22 juin 2019 à Bapaume. Cette élection ne concernera que les licenciés du CD02, puisque Sébastien DEHU était le représentant de ce territoire. »

***Il fallait comprendre que seuls les licencié(e)s du CD02 pourront candidater à ce siège du comité directeur car les statuts prévoient qu'il y ait au moins un représentant de chaque comité départemental au Comité Directeur HDF, ce qui n'est plus le cas suite à la démission de Monsieur DEHU. En revanche, tous les clubs de la Ligue HDF participeront au vote.***

Olivier DERUWEZ informe qu'il a entrepris une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le financement de l'emploi de directeur territorial. Il a rencontré un représentant du Comité Départemental Olympique et Sportif qui a validé notre demande et a donné le feu vert pour commencer les démarches auprès du Conseil Régional. L'aide pourrait représenter 28 000 € sur 4 ans.

Il ajoute que le Conseil Régional va mettre au paiement dans les prochains jours deux subventions. L'une de 15 000 € pour le soutien au pôle espoirs d'Amiens, la seconde de 30 000 € pour le soutien à la mise en place de la formation des officiels et du plan Basket Citoyen (une avance de 15 000 € a été versée ce jour).

Olivier DERUWEZ informe qu'il prépare actuellement le Plan de Développement Territorial (PDT) pour la période 2018-2020. Il doit être transmis à la FFBB avant le 31 décembre et il a sollicité plusieurs élus ainsi que les CTS et le CTA pour la mise à jour des actions. Il attend toujours quelques retours mais le PDT devrait être prêt à temps.

Il informe les élus que la Camp Arbitres validant s'est très bien passé. Sur les 12 stagiaires inscrits, 8 ont été validés au niveau régional et 4 au niveau CRJ. Certains d'entre eux ont dû passer un test Luc Léger et/ou un électrocardiogramme afin d'être définitivement validés.

Il tient à remercier Mathieu HOSSELET, Alexandre DEMAN, Flavien BRIQUET et Sami BROCHOT pour la qualité de leur encadrement, qui a été apprécié de tous.

Il informe que la FFBB nous a sollicités pour proposer des équipes pour la Coupe de France Basket Entreprise. Il a contacté les deux équipes qui avaient candidaté la saison dernière et qui n'avaient pas pu participer suite à l'annulation de l'évènement. Seule une des deux équipes a fait part de son souhait de participer à l'édition 2018-2019. Sa candidature a été transmise à la FFBB.

Il informe les élus que plusieurs clubs de la Ligue vont accueillir des phases finales :

**Saint Quentin** : 1/16 et 1/8èmes de finale de la Coupe de France U17M les 26 et 27 janvier 2019

**Bruay la Buisnière** : 1/16 et 1/8èmes de finale du Trophée Coupe de France Seniors Masculins les 16 et 17 février 2019 ainsi que 1/4 et 1/2 finale du Trophée Coupe de France Seniors Masculins les 16 et 17 mars 2019

**Ronchin** : 1/16 et 1/8èmes de finale du Trophée Coupe de France Seniors Féminines les 16 et 17 février 2019

**Armentières** : 1/16 et 1/8èmes de finale du Trophée Coupe de France Seniors Féminines les 16 et 17 février 2019

### ***DIRECTEUR TERRITORIAL – M. DORMIEU***

Michel DORMIEU rappelle que les Assises du Mini-Basket auront lieu le 5 janvier 2019 à Amiens en parallèle du TIC. Il y a une douzaine d'inscrits. Cela peut paraître peu mais il y a eu beaucoup de retours suite à la consultation qui a été envoyée aux clubs et il souligne le fort intérêt suscité pour cette action. Ces assises sont primordiales pour l'avenir du basket régional et l'efficience de la formation des jeunes joueurs.

Il ajoute que 13 clubs se sont associés à l'action Téléthon. Nous attendons encore davantage de retours dans les jours à venir car il est possible de faire des dons jusqu'à la fin du mois de décembre.

Action Ludopital : les premiers colis de jouets arrivent (6 colis en provenance du CSP Toufflers).

**COMMISSION SPORTIVE – J. DENEUX et G. LEPRETRE**

**STATUT REGIONAL DE L'ENTRAÎNEUR : LISTE DES SANCTIONS POUR ENTRAÎNEURS AYANT OFFICIE SUR LES RENCONTRES SANS ÊTRE DIPLÔMÉS OU INSCRITS DANS LE STAFF TECHNIQUE**

**CONTRÔLE MEMBRES PRESENTS NON DECLARES DANS LE STAFF**

<b>EN MASCULINS</b>				
USO ALBERT AVIATION	R3SEM	11/11/18 25/11/18	BROUAY B. WATRELOT A.	Pénalité 60 €
SOM BOULOGNE	RMU17	18/11/18	FOURRIER Y.	Pénalité 30 €
LL COMINOISE	R1SEM	25/11/18	FAYS F.	Pénalité 200 €
AL COQUELLES	R3SEM	24/11/18	DELHEZ R.	Pénalité 30 €
CROIX OLYMPIQUE	RMU15	29/09/18	TANCHOU L.	Pénalité 30 €
DENAIN ASCVPH	RMU18	18/11/18	DUPUIS C.	Pénalité 30 €
DORIGNIES DOUAI AAE	R3SEM	29/09/18 06/10/18 13/10/18 21/10/18 04/11/18 17/11/18	LEFEBVRE A.	Pénalité 270 €
		11/11/18 24/11/18 02/12/18	ZOUGAR A.	
GOUVIEUX BASKET OISE	R2SEM	25/11/18	CRETTEUR L.	Pénalité 30 €
AS RAISMES	R3SEM	18/11/18	DELOT B.	Pénalité 30 €
US RONCQ	R2SEM	04/11/18	ENGELS M.	Pénalité 30 €
BC ST MICHEL	R2SEM	04/11/18	NOUVION	Pénalité 30 €
UNION DECHY SIN BASKET	RMU17	24/11/18	MICHELET D.	Pénalité 30 €
VILLERS BRETONNEUX	R3SEM	10/11/18	MOURIER A.	Pénalité 30 €
<b>EN FEMININS</b>				
COB CALAIS	RFU13	14/10/18	TRIPLET E.	Pénalité 30 €
BC CARNIERES	R3SEF	03/11/18	CAVRO L.	Pénalité 30 €
ESCAUDAIN BF	RFU15	30/09/18 11/11/18	NOULIN D.	Pénalité 90 €
		21/10/18	BENESTY E.	
ASO ESQUENNOY BRETEUIL	R1SEF	11/11/18	VILLAIN A.	Pénalité 200 €
BC MERICOURT	R3SEF	11/11/18	LAOUR L.	Pénalité 30 €
BC RONCHIN	R1SEF	04/11/18	TOMASZCZYK N.	Pénalité 200 €
BC ST MARTIN BOULOGNE	RFU13	03/11/18	PENET P.	Pénalité 60 €
		10/11/18		

**DOSSIER CRS 18 – 2018 / 2019**

**Championnat R3SEF Poule D**

**MARCQ EN BAROEUL ASJ / SAINT POL SUR MER BC**

**Du 04 Novembre 2018**

**MARCQ EN BAROEUL ASJ / TEMPLEUVE LP**

**Du 11 Novembre 2018**

**Participation de 4 joueuses avec licence « JC1 »**

- ⇒ Attendu qu'après vérification de la feuille, l'équipe de MARCQ EN BAROEUL a participé à la rencontre avec 4 joueuses ayant une licence « JC1 » au lieu de 3 autorisées,
- ⇒ Rencontres perdues par pénalité pour MARCQ EN BAROEUL ASJ,
- ⇒ Pénalité financière de 115 € par rencontre perdue par pénalité à savoir 230 € la charge de MARCQ EN BAROEUL ASJ,
- ⇒ Une seule notification sera établie.

**DOSSIER CRS 19 – 2018 / 2019**

**CRM 2<sup>ème</sup> Tour**

**SENLIS BB / MONTATAIRE BB**

**Du 18 Novembre 2018**

**Participation d'un joueur avec une licence « JC2 »**

- ⇒ Attendu qu'après vérification de la feuille, l'équipe de MONTATAIRE a participé à la rencontre avec 1 joueur ayant une licence « JC2 »,
- ⇒ Attendu que cette licence n'est pas autorisée dans le Championnat R1SEM,
- ⇒ Rencontre perdue par pénalité pour MONTATAIRE BB,
- ⇒ Pénalité financière de 140 € par rencontre perdue par pénalité à la charge de MONTATAIRE BB,
- ⇒ L'équipe de SENLIS BB est donc qualifiée pour le tour suivant.

**DOSSIER CRS 20 – 2018 / 2019**

**TCSF 2<sup>ème</sup> Tour**

**COB CALAIS / TEMPLEUVE LP**

**Du 20 Novembre 2018**

**Forfait de TEMPLEUVE LP**

- ⇒ Attendu que l'équipe de TEMPLEUVE LP déclare qu'elle ne s'est pas déplacée suite aux manifestations du week-end du 17-18/11,
- ⇒ Attendu que la Commission Sportive a reporté cette rencontre au Mardi 20 Novembre 2018 comme le prévoit le règlement des coupes régionales,
- ⇒ Attendu que TEMPLEUVE ne souhaite pas se déplacer, ne pouvant rassembler son équipe et déclare forfait,
- ⇒ Pénalité financière de 170 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de TEMPLEUVE LP, PENALITE qui sera assortie du sursis suite aux problèmes de déplacements,
- ⇒ L'équipe du COB CALAIS est donc qualifiée pour le tour suivant.

**DOSSIER CRS 21 – 2018 / 2019**

**Championnat RFU20 Poule D**

**TOURCOING SM / WILLEMS ALS**

**Du 25 Novembre 2018**

**Forfait de WILLEMS ALS**

- ⇒ Par mail en date du 21/11, WILLEMS ALS déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,

- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre Aller à rembourser à TOURCOING à savoir 38 km x 1 € = 38 € à la charge de WILLEMS ALS,
- ⇒ Pénalité financière de 30 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de WILLEMS ALS.

**DOSSIER CRS 22 – 2018 / 2019**

**Championnat RFU20 Poule D**

**LINSELLES BASKET / TOURCOING SM du 02 Décembre 2018**

**WILLEMS ALS / LINSELLES BASKET du 09 Décembre 2018**

**Forfait général LINSELLES BASKET**

- ⇒ Par mail en date du 28//11, LINSELLES BASKET déclare forfait pour les deux rencontres,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés pour les deux rencontres,
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre Aller à rembourser à WILLEMS, pour la rencontre du 09/12, à savoir 38 km x 1 € = 38 € à la charge de LINSELLES BASKET,
- ⇒ Attendu que par mail, LINSELLES BASKET déclare forfait général pour ce Championnat,
- ⇒ Pénalité financière de 30 € par rencontres perdue par forfait à savoir 60 € à la charge de LINSELLES BASKET,
- ⇒ Pénalité financière de 90 € pour forfait général à la charge de LINSELLES BASKET.

**DOSSIER CRS 23 – 2018 / 2019**

**Championnat R2SEF**

**BC MARCK / ARRAS PAYS D'ARTOIS**

**Du 08 Décembre 2018**

**Forfait d'ARRAS PAYS D'ARTOIS**

- ⇒ Par mail en date du 06/12, ARRAS PAYS D'ARTOIS déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ Pénalité financière de 130 € pour rencontre perdue par forfait à la charge d'ARRAS PAYS D'ARTOIS.

**DOSSIER CRS 24N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU17 Poule A**

**DENAIN ASCVPH -2 / VILLENEUVE D'ASCQ du 10 novembre 2018**

**Participation du joueur ZANINE Sofiane licence BC029125 du ASC DENAIN VPH en NM18.**

- ⇒ Attendu qu'après la vérification des feuilles, ZANINE Sofiane (BC020809) a participé à 4 rencontres en NM18 (16/09, 23/09, 04/11 et 11/11).
- ⇒ Attendu que l'article 43c.d des règlements sportifs n'autorisait plus M. ZANINE Sofiane à participer aux rencontres RMU17 à compter du week-end des 10 et 11 novembre.
- ⇒ Attendu que M. ZANINE Sofiane a participé à la rencontre citée ci-dessus.
- ⇒ Rencontre perdue par pénalité,
- ⇒ Pénalité financière de 40 € pour rencontre perdue par pénalité à la charge de ASC DENAIN VPH.

**DOSSIER CRS 25N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU15-2 Poule D**

**ABC DOURGES -2 / IE CTC BCM3G du 03 novembre 2018**

**USO BRUAY LABUISSIERE / ABC DOURGES -2 du 10 novembre 2018.**

**Participation du joueur DELPY Yihan licence BC0410424 de ABC DOURGES en RMU15 ELITE.**

- ⇒ Attendu qu'après la vérification des feuilles, DELPY Yihan (BC0410424) a participé à 4 rencontres en RMU15 ELITE (03/09, 06/10, 13/10 et 04/11).
- ⇒ Attendu que l'article 43 c.d des règlements sportifs n'autorisait plus M. DELPY Yihan à participer aux rencontres RMU15-2 à compter du week-end des 03 et 04 novembre.
- ⇒ Attendu que M. DELPY Yihan a participé aux rencontres citées ci-dessus.
- ⇒ Rencontres perdues par pénalité,
- ⇒ Pénalité financière de 35 € par rencontre perdue par pénalité, à savoir 70€ à la charge de ABC DOURGES.
- ⇒ Une seule notification est établie pour les deux rencontres.

**DOSSIER CRS 26N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU17-2 Poule C**

**LAMBERSART JF / BC LIVIENOIS -2 du 10 novembre 2018**

**Participation du joueur JURGAND Paul licence BC020809 du BC LIVIENOIS en NM18.**

- ⇒ Attendu qu'après la vérification des feuilles, JURGAND Paul (BC020809) a participé à 3 rencontres en NM18 (30/03, 07/10 et 04/11).
- ⇒ Attendu que l'article 43 c.d des règlements sportifs n'autorisait plus M. JURGAND Paul à participer aux rencontres RMU17-2 à compter du week-end des 03 et 04 novembre.
- ⇒ Attendu que M. JURGAND Paul a participé à la rencontre citée ci-dessus.
- ⇒ Rencontre perdue par pénalité,
- ⇒ Pénalité financière de 40 € pour rencontre perdue par pénalité à la charge de BC LIVIENOIS.

**DOSSIER CRS 27N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU20-2 Poule A**

**NEUVILLE EN FERRAIN PP / MONS EN BAROEUL BAC -1 du 25 novembre 2018**

**Forfait de MONS EN BAROEUL BAC -1**

- ⇒ Attendu que par mail en date du 25/11, MONS EN BAROEUL BAC-1 déclare forfait pour la rencontre citée ci-dessus.
- ⇒ Attendu que les arbitres se sont déplacés, MONS EN BAROEUL BAC devra rembourser la totalité des frais d'arbitrage, à savoir 63.52€ à NEUVILLE EN FERRAIN PP.
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre ALLER à rembourser à NEUVILLE EN FERRAIN à savoir 15 km x 1€ = 15€ à la charge de MONS EN BAROEUL.
- ⇒ Rencontre perdue par forfait pour MONS EN BAROEUL BAC -1
- ⇒ Pénalité financière de 30€ pour rencontre par forfait à la charge de MONS EN BAROEUL BAC -1.

**DOSSIER CRS 28N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU20-2 Poule L**

**ETOILE OIGNIES / AVENIR BASKET FLERSOIS du 25 novembre 2018**

**Forfait de ETOILE OIGNIES**

- ⇒ Attendu que par faute du nombre insuffisant de joueurs inscrits sur la feuille de marque, la rencontre n'a pas pu avoir lieu.
- ⇒ Rencontre perdue par forfait pour ETOILE OIGNIES.
- ⇒ Pénalité financière de 30€ pour rencontre par forfait à la charge de ETOILE OIGNIES.

**DOSSIER CRS 29N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU20-2 Poule A**

**TOURCOING SM / CROIX OLYMPIQUE -2 du 25 novembre 2018**

**Participation d'un joueur « Brûlé » en équipe 1 et ayant joué avec l'équipe 2.**

- ⇒ Attendu que M QUENET Robin, licence n°BC000018 – Brûlé – avec l'équipe 1 de CROIX OLYMPIQUE a joué avec l'équipe 2.
- ⇒ Rencontre perdue par pénalité pour CROIX OLYMPIQUE -2.
- ⇒ Pénalité financière de 30€ pour rencontre par pénalité à la charge de CROIX OLYMPIQUE.

**DOSSIER CRS 30N – 2018 / 2019**

**Championnat RFU15 Poule D**

**JSC SAINT QUENTIN / NOGENT BBC -2 du 29 septembre 2018**

**Participation de la joueuse NLONGI Lancy sans être qualifiée**

- ⇒ Attendu qu'après la vérification des feuilles, NLONGI Lancy licence BC042241 a participé à la rencontre sans être qualifiée (date de qualification le 17/11).
- ⇒ Rencontre perdue par pénalité (2<sup>ème</sup> notification)
- ⇒ Pénalité financière de 70 € pour rencontre perdue par pénalité à la charge de NOGENT BBC.

**DOSSIER CRS 31N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU20-2 Poule L**

**LAMBRES BC / AVENIR BASKET FLERSOIS du 30 septembre 2018**

**Participation du joueur MOGLIA Enzo sans être qualifié**

- ⇒ Attendu qu'après la vérification des feuilles, MOGLIA Enzo licence BC015679 a participé à la rencontre sans être qualifié (date de qualification le 02/10).
- ⇒ Rencontre perdue par pénalité.
- ⇒ Pénalité financière de 30 € pour rencontre perdue par pénalité à la charge de AVENIR BASKET FLERSOIS.

**DOSSIER CRS 32N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU20-2 Poule M**

**ETOILE SPORTIVE ISBERGUES / BASKET CLUB VIOLAINES du 30 septembre 2018**

**Participation du joueur DHAINAUT Quentin sans être qualifié**

- ⇒ Attendu qu'après la vérification des feuilles, DHAINAUT Quentin licence BC020173 a participé à la rencontre sans être qualifié (date de qualification le 01/10).
- ⇒ Rencontre perdue par pénalité.
- ⇒ Pénalité financière de 30 € pour rencontre perdue par pénalité à la charge de ETOILE SPORTIVE ISBERGUES.

**DOSSIER CRS 33N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU20-2 Poule C**

**DUNKERQUE MALO BC / AS ETAPLES BASKET du 30 septembre 2018**

**Participation du joueur MEURISSE Logan sans être qualifié**

- ⇒ Attendu qu'après la vérification des feuilles, MEURISSE Logan licence VT999601 a participé à la rencontre sans être qualifié (date de qualification le 04/10).
- ⇒ Rencontre perdue par pénalité.
- ⇒ Pénalité financière de 30 € pour rencontre perdue par pénalité à la charge de DUNKERQUE MALO BC.

**DOSSIER CRS 34N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU20-2 Poule I**

**LOUVROIL ASG / RAISMES AS du 8 décembre 2018**

**Forfait de RAISMES AS**

- ⇒ Attendu que par mail en date du 07/12, RAISMES AS déclare forfait pour la rencontre citée ci-dessus.
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre ALLER à rembourser à LOUVROIL ASG à savoir 48 km x 1€ = 48€ à la charge de RAISMES AS.
- ⇒ Rencontre perdue par forfait pour RAISMES AS.
- ⇒ Pénalité financière de 30€ pour rencontre pour forfait à la charge de RAISMES AS.

**DOSSIER CRS 35N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU20-2 Poule E**

**BC MERICOURT / WAMBRECHIES J du 8 décembre 2018**

**Forfait de WAMBRECHIES J.**

- ⇒ Attendu que par mail en date du 10/12, le club de BC MERICOURT déclare que l'équipe de WAMBRECHIES J. ne s'est pas déplacée pour jouer la rencontre citée ci-dessous. Que la Ligue, à ce jour, n'a pas eu de nouvelles de WAMBRECHIES J. concernant ce non-déplacement.
- ⇒ Attendu que les arbitres se sont déplacés, WAMBRECHIES devra rembourser la totalité des frais d'arbitrage, à savoir 70€ à BC MERICOURT.
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre ALLER à rembourser à BC MERICOURT à savoir 46 km x 1€ = 46€ à la charge de WAMBRECHIES J.
- ⇒ Rencontre perdue par forfait pour WAMBRECHIES J.

⇒ Pénalité financière de 30€ pour rencontre par forfait à la charge de WAMBRECHIES BC.

**DOSSIER CRS 37N – 2018 / 2019**

**Championnat RFU18-P2 Poule A**

**WASQUEHAL FEM B -2 / ST AMAND PH -2 du 11 novembre 2018.**

**ST AMAND PH -2 / COB CALAIS -2 du 25 novembre 2018**

**Participation d'une joueuse « Brûlée » en équipe 1 et ayant joué avec l'équipe 2.**

- ⇒ Attendu que Melle KONTE Fatoumata licence n°BC020576 – Brûlée – avec l'équipe 1 de SAINT AMAND PH a joué avec l'équipe 2 lors des rencontres du 11 et 25 novembre.
- ⇒ Rencontres perdues par pénalité pour SAINT AMAND PH -2.
- ⇒ Pénalité financière de 40€ par rencontre perdue par pénalité, à savoir 80€, à la charge de SAINT AMAND PH.
- ⇒ Une seule notification.

**DOSSIER CRS 38/N – 2018 / 2019**

**Championnat RMU20-2 Poule I**

**ASB LOURCHOIS / PROVILLE BASKET du 15 Décembre 2018**

**Forfait de PROVILLE BASKET**

- ⇒ Attendu que par mail en date du 10/12, PROVILLE BASKET déclare forfait pour la rencontre citée ci-dessus.
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre ALLER à rembourser à LOURCHES à savoir 30 km x 1€ = 30€ à la charge de Proville,
- ⇒ Rencontre perdue par forfait pour PROVILLE BASKET,
- ⇒ Pénalité financière de 30€ pour rencontre par forfait à la charge de PROVILLE BASKET.

**DOSSIER CRS 39 – 2018 / 2019**

**Championnat R3SEM HDF Poule D**

**CARNIERES BC / JSC ST QUENTIN**

**Du 08 Décembre 2018**

**Forfait de JSC ST QUENTIN**

- ⇒ Par mail en date du 08/12, JSC ST QUENTIN déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ La rencontre RETOUR aura lieu à CARNIERES le 06 Avril 2019 à 20h30,
- ⇒ Pénalité financière de 115 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de JSC ST QUENTIN.

**DOSSIER CRS 40 – 2018 / 2019**

**½ FINALE TCSM**

**US MAUBEUGE / GRAVELINES GF BCM**

**Du 11 Décembre 2018**

**Forfait de GRAVELINES GF BCM**

- ⇒ Par mail en date du 09/12, GRAVELINES GF BCM déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ Pénalité financière de 1 100 € (barème fédéral) pour rencontre perdue par forfait à la charge de GRAVELINES GF BCM,
- ⇒ L'équipe de l'US MAUBEUGE est donc qualifiée pour la finale.

**DOSSIER CRS 41 – 2018 / 2019**

**Championnat R3SEM HDF Poule D**

**CTC CAMBRESIS UB / PAC GUISE**

**Du 09 Décembre 2018**

**Participation de DAMANGO HF. joueur N3**

- ⇒ Attendu qu'après vérification de la règle des joueurs de + de 21 ans, DAMANGO HF. licence n°JN812636 a participé à plus de 3 rencontres en N3 et ne pouvait donc plus jouer en R3SEM,
- ⇒ Rencontre perdue par pénalité pour PAC GUISE,
- ⇒ Pénalité financière de 115 € par rencontre perdue par pénalité à la charge de PAC GUISE.

## NON UTILISATION DE L'E MARQUE

### CHAMPIONNAT RMU17-2 N°5541

LE 24/11/2018

BERCK-RANG DU FLIERS / BC BOULOGNE : motif au dos de la feuille : « absence d'ordinateur ».

Décision : application d'un sursis exceptionnel à l'amende prévue dans les dispositions financières.

**Toute récidive en cours de saison entraine l'annulation du sursis et le paiement de l'amende.**

## La fin de saison et les prochaines saisons des championnats régionaux féminins HDF.

### 1) Les volontés de la Commission Sportive Régionale :

- **Adapter la nouvelle structure du secteur féminin aux nouvelles données de la Ligue HDF :**
  - Géographiquement en conservant une première phase par secteur,
  - Sportivement en facilitant l'intégration des équipes du secteur picard,
  - De façon responsable en préservant du basket de niveau sur le territoire de la ligue,
  - Avec une volonté de respect des départements et clubs des deux secteurs.
- **Mettre en place un championnat structuré qui permette :**
  - Un respect des secteurs en première phase
  - Un mélange des équipes dans une phase finale,
  - De dégager les meilleures équipes (et les plus faibles) pour les montées et descentes.
- **Etablir un niveau 1 qui soit l'antichambre de la NF3**, donc une compétition sur la totalité du territoire de la ligue pendant toute la saison.

### 2) Le Championnat Régional : Les niveaux de jeu :

#### ❖ Le niveau R3 : 4 poules de 8 équipes soit 32 équipes.

- Phase 1 de septembre à fin février : Quatre poules (dont une du secteur picard) soit 14 rencontres,
- Phase 2, de début mars à fin mai : quatre poules DE NIVEAU de huit équipes,
  - 2 poules « excellence » composées chacune des 2X4 équipes classées de 1 à 4 en première phase. Seules les rencontres non jouées sont jouées soit 8 rencontres
  - 2 poules « promotion » composées chacune des 2X4 équipes classées de 5 à 8 en première phase. Seules les rencontres non jouées sont jouées soit 8 rencontres
- Une phase 3 ou phase terminale qui concerne les deux premiers de chaque poule excellence :

- Première journée : les seconds vont défier les premiers chez eux pour une place en finale
- Deuxième journée : les vainqueurs s'affrontent pour le titre de champion régional.

○

N.B.1 : Pour des problèmes de calendrier, les deux journées pourront être réunies en une seule sur un lieu unique

N.B.2 : Des rencontres A/R opposent éventuellement les équipes des poules promotion de même rang pour un classement final de 1 à 16.

Sont prévues 4 montées en R2 et 9 ou 10 (2X5) descentes (suivant les qualité et quantité du championnat U20, un barrage peut être nécessaire) : 6 (ou 7) descentes du secteur NPDC, 3 descentes du secteur picard. Les rachats éventuels se font par secteur.

**\* Le niveau R3 : Proposition BIS : 4 poules de 6 soit 24 équipes**

- *En phase 1 de septembre à décembre :*  
Quatre poules de 6 équipes (dont une poule du secteur picard) soit 10 rencontres,
- *En phase 2, de début janvier à fin mai : 3 poules de huit équipes,*
  - Une poule « excellence » composées chacune des 2X4 équipes classées 1 et 2 en première phase. Les rencontres jouées ne sont pas rejouées soit 12 rencontres.
  - Le premier est champion régional « EXCELLENCE R3 », les deux équipes du secteur NPDC les mieux classées et l'équipe la mieux classée du secteur Picard accèdent en R2.
  - 2 poules « promotion » composées chacune des 2X4 équipes classées de 3 à 6 en première phase. Les rencontres jouées ne sont pas rejouées soit 12 rencontres.
  - Les deux équipes classées aux septièmes et huitièmes places des poules promotion de R3 descendent en Départements.

**N.B.1 : Pendant les premières saisons (19/20 et sans doute 20/21), de manière à pérenniser les places des clubs picards, une place d'accession et une place de descente sont dévolues de façon automatique aux clubs issus du secteur picard.**

**NB2 :** c'est l'équipe picarde la moins bien classée qui descend en département. Elle est remplacée par une équipe du secteur Picard. 3 équipes du secteur NPDC descendent en départements, et sont remplacées par 2 équipes du 59 et une équipe du 62.

*Si plus d'une équipe du secteur picard se trouve dans les places de descente, une seule équipe descend et une ou plusieurs équipes du NPDC sont reléguées à sa ou leur place.*

**N.B.3 : cette proposition exige une redéfinition des montées descentes des départements.**

❖ **Le niveau R2 : 4 poules de 6 soit 24 équipes**

- En phase 1 de septembre à décembre : Quatre poules de 6 équipes (dont une poule du secteur picard) soit 10 rencontres,
- En phase 2, de début janvier à fin mai : 3 poules de huit équipes et 8 rencontres.

- Une poule « excellence » composée de 2X4 équipes classées 1 et 2 en première phase. Les rencontres jouées ne sont pas rejouées soit 12 rencontres.
- Le premier est champion régional « EXCELLENCE », les deux équipes du secteur NPDC les mieux classées et l'équipe la mieux classée du secteur Picard accèdent en R1.
- 2 poules « promotion » de niveau équilibré, composées chacune des 2X4 équipes classées de 3 à 6 en première phase. Les rencontres jouées ne sont pas rejouées soit 12 rencontres.
- Les deux équipes classées aux septièmes et huitièmes places de chacune des poules promotion de R2 descendent en R3.

*N.B.1 : Pendant les premières saisons (19/20 et sans doute 20/21), de manière à pérenniser les places des clubs picards, une place d'accession et une place de descente sont dévolues de façon automatique aux clubs issus du secteur picard.*

*NB2 : Si aucune équipe du secteur Picard ne se trouve parmi les 4 équipes descendantes, c'est l'équipe picarde la moins bien classée qui descend en R3. Elle est remplacée par l'équipe du secteur Picard la mieux classée du championnat R3. Dans ce dernier cas, seules 3 équipes du secteur NPDC descendent en R3.*

*Si plus d'une équipe du secteur picard se trouve dans les places de descente, une seule équipe descend et une ou plusieurs équipes du NPDC sont reléguées à sa ou leur place.*

#### ❖ Le niveau R1 : La PRENATIONALE.

- La composition : 16 équipes en deux poules (C1 et C2) de 8 équipes avec 4 équipes du secteur picard  
En phase 1, 14 rencontres de septembre à février. Les équipes sont tirées au sort et en public pendant l'A.G. Chaque poule compte deux équipes du secteur picard.
- En phase 2, deux poules de 4 équipes composées, l'une (Pré nationale A) par les 2X4 meilleures équipes des poules de première phase, l'autre (Pré nationale B) des 2X4 équipes les moins bien classées. Les rencontres déjà jouées ne sont pas rejouées soit huit rencontres.
- L'équipe classée première de la pré-nationale A monte en NF3. L'équipe la mieux classée De l'autre secteur accède également en NF3. (**Cette disposition exceptionnelle sur le plan strictement sportif est la conséquence d'une directive fédérale valable jusqu'en 2021**)

#### **BASKET 3x3 – S. HEMBERT**

Sophie HEMBERT présente un document qui reprend la composition et le fonctionnement de la commission 3x3 ainsi que les missions pour la saison à venir (cf. annexes).

#### **CRO – JM. TARTARE**

Jean-Michel TARTARE détaille le compte-rendu de la dernière réunion de la CRO (cf. annexes).

Les formations OTM ont débuté sur 3 secteurs : Boulonnais 10/12/2018, Phalempin 11/12/2018 et Noyon (date à confirmer en décembre).

Les réunions de mi-saison des arbitres auront lieu en janvier (voir PV) par secteur. Elles seront animées par Mathieu HOSSELET et les responsables de secteur avec la présence de Bruno PEUGNET ou de Jean-Michel TARTARE.

La caisse de péréquation est conforme aux prévisions et respectée par les répartiteurs.

Jean-Michel TARTARE évoque la difficulté de couvrir tous les matchs jeunes, certaines rencontres ne sont pas désignées.

Il évoque également la complexité de gérer les reports tardifs de matchs, avec les non-déplacements de certaines équipes (exemple, mail à 22h informant d'un non-déplacement le lendemain matin...).

Jean-Michel TARTARE signale également que seul le CD02 a proposé un arbitre pour le TIC U13 qui est prévu début janvier. Il n'a eu aucun retour des autres comités départementaux.

## **DEBAT SUR LE CAMP ARBITRES**

Olivier DERUWEZ revient sur quelques remarques transmises par les commissions des officiels (CDO) du CD62 suite aux validations des participants au Camp Arbitres qui s'est déroulé fin octobre 2018.

La CDO62 ne comprend pas que certains arbitres aient été validés suite au Camp alors qu'elle ne les a pas jugés au niveau suite aux observations faites sur le terrain. Elle demande comment elle peut justifier cela auprès des observateurs et des membres de la CDO62.

***Les compétences et la légitimité des membres et des observateurs de la CDO62 ne sont absolument pas remises en cause. Les arbitres qui ont suivi le camp ont suivi une formation de 40 heures sur cinq jours, ce qui représente plus que toutes les formations qu'ils ont pu suivre auparavant. Cette formation est quasiment similaire à la formation régionale et permet aux arbitres - s'ils sont capables et motivés - de progresser très rapidement en une semaine. Il est rappelé que même s'ils sont validés au niveau régional, ils seront observés comme tous les autres arbitres régionaux et seront remis à la disposition de leur CDO en fonction de leur classement en fin de saison. Les observations menées par la CDO62 conservent donc toute leur légitimité et toute leur valeur.***

La CDO62 évoque le cas de deux arbitres qui ont été validés au niveau CRJ suite au Camp et qui ne donnent plus de disponibilité à leur répartiteur pour les rencontres de District. Elle a adressé un message à l'ensemble des CRJ en leur rappelant que les arbitres CRJ restent sous la responsabilité de leur CDO et doivent continuer à arbitrer les championnats départementaux.

***La Ligue HDF et la CRO soutiennent complètement le président de la CDO62. Afin de continuer à progresser, les arbitres CRJ doivent continuer à arbitrer en double sur les championnats départementaux et officier en complément sur les rencontres des championnats régionaux de jeunes.***

La CDO62 évoque le cas d'un arbitre qui a été validé au niveau CRJ suite au Camp et qui n'avait pas encore été observé pour valider son niveau départemental.

***Cet arbitre a été validé au niveau départemental suite au camp arbitre de Sablé sur Sarthe (camp validant homologué par la FFBB). Il n'est donc pas nécessaire de l'observer pour le valider au niveau départemental.***

Un débat s'engage sur la volonté de pérenniser l'organisation du camp arbitres aux vues des différentes remarques qui semblent mettre un doute sur la capacité des camps validants à former et évaluer les candidats.

***Les élus décident de maintenir l'organisation d'un camp arbitre validant organisé par la CRO pour les saisons à venir.***

## **COMMISSION DE DISCIPLINE – B. VERKINDT**

Bernard VERKINDT informe les élus que 5 dossiers ont été traités depuis la précédente réunion. 8 nouveaux dossiers seront traités la semaine prochaine.

Il informe qu'il rencontre de plus en plus de problématiques au niveau du renseignement par les arbitres des feuilles de marque, de la rédaction des rapports, etc. Il signale qu'à l'heure actuelle la commission de discipline ne peut pas sanctionner des faits avérés à cause de ces manquements et souhaite alerter quant à la nécessité de former les arbitres sur ces différents points.

### **COMMISSION TECHNIQUE – C. DEVOS**

Fabien FRYDRYSZAK commente un document qu'il expose aux élus (cf.annexes).

### **BASKET SANTE – M. NONNON**

Martine NONNON transmet la composition de la commission Basket Santé : Elizabeth COESTIER (CD59), Brigitte HEUSELE, Clémence HENRIE, Marc DELFORGE, Martine NONNON, Jean-Paul PIHET (CD 62), Sylvie BRICOUT (CD 80), Mathilde RÉMY (CD 60), Philippe POTIER (CD 02).

Elle ajoute qu'il y a actuellement 9 labellisations actives : 1 label à Petite Synthe, 2 labels à Loos-les-Lille, 2 labels à Amiens, 2 labels à Dourges, 1 label à Gravelines et 1 label à Marcq-en-Barœul. D'autres clubs sont en cours de labellisation.

### **SECTEUR PICARDIE – D. MOLLET**

Daniel MOLLET transmet les questions remontées par le Comité Départemental de l'Oise.

Le CD60 connaît des difficultés pour trouver des arbitres pour le TIC U13 qui aura lieu à Amiens du 3 au 5 janvier 2019. Difficultés par rapport aux critères d'âge fixé à 24 ans maximum. Le CD60 souhaiterait proposer un arbitre qui a 25 ans.

***Les élus acceptent la participation de cet arbitre.***

Les saisons précédentes, lorsque deux matchs couplés concernaient un match de championnat régional et un match de championnat départemental, la totalité des frais d'arbitrage (indemnité et déplacement) était pris en charge par la ligue sur le match la concernant. Sur le match du comité, seul l'indemnité était prise en charge par les 2 clubs.

Depuis peu, les matchs sont toujours couplés, mais la totalité des frais de déplacement n'est plus pris en compte en totalité sur le match régional, ceux-ci sont divisés sur les 4 clubs concernés par les deux rencontres - d'où des frais supplémentaires par les clubs sur le match départemental.

***Les élus décident que pour les rencontres couplées région/département, les indemnités de déplacement seront divisées par quatre et réparties sur les quatre clubs concernés.***

### **INFORMATIONS DU COMITE DE L'OISE**

BASKET 3X3 :

- Lancement des championnats U15 / U18 / Seniors Masculins / Seniors Féminines et plus de 35 ans. Il y a 10 équipes engagées en seniors masculins.
- Open en mai / juin / juillet.
- Tournoi Open Plus à St Paul fin juin 2019.
- Des créneaux d'entraînements sont dédiés aux 3x3 – mardi à St Paul et lundi à Pont Ste Maxence.

### **VIVRE ENSEMBLE (VxE) – E. COESTIER**

Elizabeth COESTIER participera le 15 décembre à une réunion sur le Basket Citoyen à la FFBB.

### **IRFBB – J.M. LY SIN CHENG**

Jean-Michel LY SIN CHENG signale que le travail sur l'habilitation Datadock est quasiment terminé. L'homologation du statut d'organisme de formation de l'IRFBB HDF est en bonne voie.

### **GESTION DU COMPTE COMMUN – P. NYS**

Pierre NYS commente la gestion du compte commun CD59/Ligue :

- Recettes : 30 000 €
- Dépenses : 22 452 €

Il souhaite alerter les clubs car il observe que beaucoup ne saisissent pas les résultats des rencontres. Il rappelle que des pénalités sportives sont prévues en cas de non saisie des résultats. En cas de manquements répétés, des points de pénalités au classement sont appliqués.

Il ajoute qu'il tiendra compte des dysfonctionnements de l'informatique fédéral qui peuvent parfois perturber la remontée des informations.

### **TRESORERIE – B. VANHAMME**

Bertrand VANHAMME informe que toutes les écritures comptables de la saison en cours sont saisies dans CEGID. Il s'occupe maintenant de la vérification et des ajustements.

Il a reçu :

- 15 000 € de la part du Conseil Régional - avance sur subvention
- 1 500 € de la part de l'Administration pénitentiaire – actions en faveur du basket pénitentiaire

En ce qui concerne la caisse de péréquation (370 équipes concernées) :

- 3 n'ont pas payé le 1<sup>er</sup> versement
- 21 clubs n'ont pas payé le 2<sup>nd</sup> versement
- 110 clubs n'ont pas payé le 3<sup>ème</sup> versement

### **INVITE – D. PEZ**

David PEZ souligne que les débats ont été très intéressants et variés autour de toutes les problématiques liées au basket. Il trouve que sa participation à ce Bureau Directeur a été très enrichissante.

### **INVITE – H. BARERE**

Hervé BARERE tenait à assister à cette réunion malgré la longue route qu'il a dû faire. Il revient sur les premiers échanges un peu tendus qu'il a eus avec le Ligue HDF et souligne que les rapports se sont normalisés.

Il constate la qualité, la rigueur et le pragmatisme du travail du Bureau Directeur ainsi que la bienveillance des élus envers le secteur Picard.

Il souligne également la qualité du travail des secrétaires de la Ligue HDF.

L'ordre du jour étant épuisé,  
Le Président clôture la séance 21h25.

Le Président,  
P. MERLIOT

Le Secrétaire Général,  
O. DERUWEZ